



Assemblée générale

Distr.: Limitée
18 juin 2003

Français
Original: Anglais

Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique

Quarante-sixième session
Vienne, 11-20 juin 2003

Projet de rapport

Additif

Chapitre II

Recommandations et décisions

C. Rapport du Sous-Comité scientifique et technique sur les travaux de sa quarantième session

1. Le Comité a pris note avec satisfaction du rapport du Sous-Comité scientifique et technique sur les travaux de sa quarantième session (A/AC.105/804), qui rendait compte des résultats des délibérations de ce dernier sur les questions que l'Assemblée générale lui avait renvoyées dans sa résolution 57/116.

2. À la 507^e séance du Comité, le Président du Sous-Comité scientifique et technique a fait une déclaration décrivant les travaux du Sous-Comité à sa quarantième session.

1. Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales

a) Activités du Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales

3. À l'ouverture des délibérations sur ce point, un représentant du Bureau des affaires spatiales a exposé au Comité la stratégie globale d'exécution du Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales, qui serait axée sur quelques domaines prioritaires pour les pays en développement et fixerait des objectifs susceptibles d'être atteints à brève ou à moyenne échéance. Le Comité a noté que, dans chaque domaine prioritaire, les deux principaux objectifs seraient:



a) le renforcement des capacités et b) la sensibilisation des décideurs afin de renforcer l'appui local à l'utilisation opérationnelle des techniques spatiales.

4. Le Comité a pris note des domaines prioritaires du Programme: a) gestion des catastrophes; b) communications par satellite pour les applications de téléenseignement et de télé médecine; c) surveillance et protection de l'environnement, y compris la prévention des maladies infectieuses; d) gestion des ressources naturelles; et e) enseignement et création de capacités, y compris en matière de recherche dans le domaine des sciences spatiales fondamentales. Les activités du Programme porteraient aussi sur d'autres domaines: développement des capacités dans les technologies de base, par exemple dans l'utilisation des systèmes mondiaux de navigation et de localisation par satellite; retombées des techniques spatiales; promotion de la participation des jeunes aux activités spatiales; applications des petits et microsatsellites; et promotion de la participation du secteur privé aux activités du Programme. Le Comité a également noté que, dans le cadre des activités du Programme, un soutien serait apporté, dans la mesure du possible, aux équipes qu'il avait mises en place pour l'application des recommandations d'UNISPACE III.

5. Le Comité a pris note des activités exécutées dans le cadre du Programme en 2002, dont il était rendu compte dans le rapport du Sous-Comité scientifique et technique (A/AC.105/804, par. 37 à 41). Il a remercié le Bureau des affaires spatiales de la façon dont les activités du Programme avaient été menées avec le peu de ressources disponibles. Il a également exprimé ses remerciements aux gouvernements et aux organisations intergouvernementales et non gouvernementales qui avaient parrainé ces activités. Il a constaté avec satisfaction que l'exécution des activités prévues pour 2003 qui étaient énumérées dans le rapport du Sous-Comité (A/AC.105/804, par. 42), se poursuivait.

6. Le Comité s'est à nouveau inquiété de ce que les ressources financières allouées au Programme des Nations Unies pour l'application des techniques spatiales restaient limitées et a appelé les bailleurs de fonds à soutenir le Programme en versant des contributions volontaires. Il a estimé que les ressources limitées de l'ONU devaient être affectées aux activités les plus prioritaires; il a relevé que le Programme des Nations Unies pour l'application des techniques spatiales était l'activité prioritaire du Bureau des affaires spatiales.

i) Conférences, stages de formation et ateliers des Nations Unies

7. En ce qui concerne les activités des Nations Unies organisées au cours du premier semestre de 2003, le Comité a exprimé sa satisfaction concernant celles qui suivent:

a) Atelier régional ONU/Roumanie/Agence spatiale européenne sur l'application des techniques spatiales à la gestion des catastrophes, qui s'est tenu à Poiana Brasov (Roumanie) du 19 au 23 mai 2003;

b) Treizième Stage international ONU/Suède de formation d'enseignants aux techniques de télédétection, qui s'est tenu à Stockholm et Kiruna (Suède) du 5 mai au 13 juin 2003.

8. Le Comité a approuvé les ateliers, stages de formation, colloques et conférences ci-après, prévus pour le reste de l'année 2003, sur la base du

programme d'activités figurant dans le rapport du Spécialiste des applications des techniques spatiales (A/AC.105/790, annexe II):

a) Atelier ONU/Agence spatiale européenne sur les applications de la télédétection et la formation à ces techniques, qui doit se tenir à Damas du 29 juin au 3 juillet 2003;

b) Atelier ONU/Thaïlande sur la contribution des techniques de communications spatiales à la réduction de la fracture numérique, qui doit se tenir en Thaïlande du 1^{er} au 5 septembre 2003;

c) Colloque ONU/Autriche/Agence spatiale européenne sur l'utilisation des techniques spatiales pour l'exécution du Plan de mise en œuvre des résultats du Sommet mondial pour le développement durable, qui doit se tenir à Graz (Autriche) du 8 au 11 septembre 2003;

d) Atelier ONU/Fédération internationale d'astronautique sur la formation et le renforcement des capacités dans le domaine des techniques spatiales au profit des pays en développement, en particulier les applications de la télédétection, qui doit se tenir à Brême (Allemagne) du 25 au 27 septembre 2003;

e) Quatrième Atelier ONU/Académie internationale d'astronautique sur le thème "Les petits satellites au service des pays en développement: une contribution au développement durable", qui doit se tenir à Brême (Allemagne) le 30 septembre 2003;

f) Atelier ONU/République de Corée sur le droit de l'espace, intitulé "Les traités des Nations Unies relatifs à l'espace extra-atmosphérique: mesures prises au niveau national", qui doit se tenir à Daejeon (République de Corée) du 3 au 6 novembre 2003;

g) Stage de formation ONU/États-Unis d'Amérique sur la recherche et le sauvetage assistés par satellite, qui doit se tenir à Miami, en Floride (États-Unis d'Amérique) du 10 au 14 novembre 2003;

h) Atelier régional ONU/Arabie saoudite sur l'application des techniques spatiales à la gestion des catastrophes, devant se tenir en Arabie saoudite du 13 au 17 décembre 2003;

i) Atelier international ONU/États-Unis d'Amérique sur l'utilisation et les applications des systèmes mondiaux de navigation par satellite, qui doit se tenir à Vienne du 8 au 12 décembre 2003;

j) Réunion du Groupe d'experts sur les techniques de communication par satellite en vue de la réduction de la fracture numérique, qui doit se tenir à Genève du 10 au 12 décembre 2003;

k) Les ateliers et stages de formation suivants, organisés dans les centres régionaux d'enseignement des sciences et techniques spatiales affiliés à l'ONU:

i) En Inde:

a. Troisième cours d'études supérieures de neuf mois sur la météorologie par satellite et le climat mondial;

b. Quatrième cours d'études supérieures de neuf mois sur les communications par satellite;

- c. Septième cours d'études supérieures de neuf mois sur la télédétection et les systèmes d'information géographique (SIG);
 - d. Cours international de courte durée sur la télédétection et les SIG: techniques et applications dans les domaines de la gestion des ressources naturelles et de l'environnement;
 - e. Troisième cours d'études supérieures de neuf mois sur les sciences spatiales et atmosphériques;
 - f. Stage international de formation de courte durée à la géo-informatique au service de l'évaluation de la biodiversité;
 - ii) Au Maroc:
 - a. Premier stage de formation de neuf mois à la météorologie par satellite, achevé en 2002;
 - b. Deuxième stage de formation de neuf mois aux communications par satellite, qui a commencé en novembre 2002;
 - c. Atelier international sur l'utilisation des techniques spatiales en télémedecine, qui doit avoir lieu en juin 2003;
 - iii) Au Nigéria: stage de formation de neuf mois aux communications par satellite et aux SIG, qui a commencé en décembre 2002;
 - iv) Au Brésil: premier cours d'études supérieures sur la télédétection et les SIG, d'avril à décembre 2003.
9. Le Comité a approuvé le programme suivant d'ateliers, de stages de formation, de colloques et de conférences prévus pour 2004 à l'intention des pays en développement:
- a) Quatorzième stage international ONU/Suède de formation d'enseignants aux techniques de la télédétection, qui doit avoir lieu à Stockholm et à Kiruna (Suède) en mai-juin 2004;
 - b) Douzième atelier ONU/Agence spatiale européenne sur les sciences spatiales fondamentales, qui doit avoir lieu en Chine du 24 au 28 mai 2004;
 - c) Colloque ONU/Autriche/Agence spatiale européenne sur l'utilisation opérationnelle des techniques spatiales pour le développement durable, qui doit se tenir à Graz (Autriche) en septembre 2004;
 - d) Atelier ONU/Fédération internationale d'astronautique sur l'utilisation des techniques spatiales au profit des pays en développement, qui doit se tenir au Canada;
 - e) Atelier international de l'ONU sur l'utilisation des techniques spatiales pour la gestion des catastrophes, qui doit se tenir en Allemagne;
 - f) Séminaire ONU/Commission de recherche sur l'espace et la haute atmosphère sur les applications des techniques spatiales pour la surveillance et la protection de l'environnement naturel, qui doit se tenir à Islamabad (Pakistan) en août-septembre 2004;
 - g) Atelier de l'ONU sur le droit de l'espace;

- h) Atelier de l'ONU sur la recherche et le sauvetage assistés par satellite;
- i) Atelier de l'ONU sur la contribution des techniques de communication par satellite à la réduction de la fracture numérique;
- j) Atelier ONU/République islamique d'Iran sur l'utilisation des techniques spatiales pour la sécurité de l'environnement, les opérations de relèvement après catastrophe et le développement durable, qui doit se tenir en mai 2004;
- k) Atelier ONU/Agence spatiale européenne/Suisse/Autriche sur la télédétection au service du développement durable dans les zones montagneuses, qui doit se tenir à Katmandou en 2004;
- l) Plusieurs ateliers qui doivent être organisés dans les centres régionaux de formation aux sciences et techniques spatiales affiliés à l'Organisation des Nations Unies.

10. Le Comité s'est félicité des contributions financières apportées par l'ESA (130 000 dollars) au Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales en 2002 et par le Gouvernement des États-Unis d'Amérique (500 000 dollars) pour exécuter des activités du Programme de 2001 à 2003, ainsi que de la contribution de 60 000 dollars versée par l'Agence nationale d'étude de l'atmosphère et des océans des États-Unis d'Amérique pour le Comité sur les satellites d'observation de la Terre (CEOS) et de celle de 55 000 euros versée par le Gouvernement français à l'appui des ateliers sur la gestion des catastrophes. Le Comité a également noté avec reconnaissance que le Gouvernement libyen avait versé 6 800 euros et le Gouvernement autrichien 2 880 euros aux fins d'activités menées dans le cadre de la Semaine mondiale de l'espace en 2002. Il a noté avec satisfaction, que depuis la session précédente, des ressources supplémentaires avaient été offertes pour 2002 par divers États membres et organisations, comme cela avait été mentionné dans le rapport du Spécialiste (A/AC.105/790 et Corr.1, par. 41 et 42).

11. Le Comité a noté avec reconnaissance que les pays et organisations hôtes avaient mis à disposition des instructeurs et des conférenciers pour les activités du Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales en 2003. Il a également constaté avec gratitude que le Gouvernement français avait fourni les services d'un expert associé pour contribuer à l'exécution du Programme en 2002. Il a également pris note avec gratitude de l'assistance financière et autre qui avait été apportée au Programme par le Gouvernement autrichien, les autorités de Styrie et la ville de Graz (Autriche), le Département de géographie physique de l'Université de Stockholm, Metria, le Bureau national suédois de topographie et l'Agence suédoise de coopération internationale au développement.

12. Le Comité a noté avec satisfaction que les pays hôtes des centres régionaux de formation aux sciences et techniques spatiales apportaient à ceux-ci d'importantes contributions, financières et autres. Il s'est également félicité de la poursuite des efforts entrepris par le Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales, conformément à la résolution 45/72 de l'Assemblée générale en date du 11 décembre 1990, pour diriger un effort international visant à créer des centres régionaux de formation aux sciences et techniques spatiales dans des établissements d'enseignement nationaux ou régionaux de pays en développement, comme cela ressort du document intitulé "Centres régionaux de formation aux

sciences et techniques spatiales (affiliés à l'Organisation des Nations Unies)" (A/AC.105/782). Le Comité a également fait observer qu'après sa création, chaque centre pourrait se développer et faire partie d'un réseau capable de dispenser des éléments déterminés d'un enseignement assuré dans des établissements ayant des activités dans le domaine des sciences et des techniques spatiales dans chaque région.

ii) *Bourses de longue durée pour une formation approfondie*

13. Le Comité a remercié l'ESA d'avoir offert en 2002 deux bourses pour la recherche sur la télédétection dans les locaux de l'Institut européen de recherches spatiales de l'ESA à Frascati (Italie) et trois bourses pour la recherche sur les communications par satellite et la télédétection au Centre européen de recherche et de technologie spatiales (CERS) de l'ESA aux Pays-Bas. Il a été noté qu'en 2003, deux bourses pour la recherche sur la télédétection à l'Institut européen de recherches spatiales de l'ESA et trois bourses d'études au CERS seraient proposées en temps utile.

14. Le Comité a noté qu'il importait de développer les possibilités de formation approfondie dans tous les domaines des sciences et des techniques spatiales et de leurs applications en offrant des bourses de longue durée et il a instamment prié les États Membres d'offrir de telles possibilités de formation dans leurs établissements spécialisés.

iii) *Services consultatifs techniques*

15. Le Comité a noté que le Programme avait fourni des services consultatifs techniques à l'appui de projets régionaux portant sur les applications des techniques spatiales, comme indiqué dans le rapport du Spécialiste des applications des techniques spatiales (A/AC.105/790, par. 26 à 35):

a) Collaboration avec l'ESA à l'exécution de projets pilotes assurant le suivi d'une série d'ateliers sur les sciences spatiales fondamentales en Afrique, en Asie et dans le Pacifique, en Asie occidentale, en Amérique latine et dans les Caraïbes, et collaboration avec l'ESA et le Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat en vue de fournir l'assistance technique et les compétences spécialisées pour le programme commun Nations Unies/ESA de suivi en matière d'utilisation des techniques de télédétection pour le développement durable;

b) Assistance en vue de contribuer au développement et au fonctionnement du Conseil Asie-Pacifique de communications par satellite; assistance technique pour la préparation de la conférence et de l'exposition du Conseil en 2003; et assistance en vue de l'élargissement de la composition du Conseil;

c) Assistance au Groupe d'appui à la gestion des catastrophes du CEOS;

d) Exposé fait à la seizième réunion plénière du CEOS, tenue à Frascati (Italie) les 20 et 21 novembre 2002 sur les progrès réalisés par le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique et son Sous-Comité scientifique et technique en ce qui concerne l'application des recommandations d'UNISPACE III, en particulier par l'intermédiaire des équipes mises en place par le Comité. Le représentant du Bureau des affaires spatiales a informé le CEOS des résultats des ateliers sur l'utilisation des techniques spatiales pour la gestion des

catastrophes, qui avaient été organisés dans le cadre du Programme à l'intention des régions Afrique et Asie et Pacifique en 2002. Ces ateliers avaient été coparrainés par le CEOS.

e) Appui à la Colombie, qui assure le secrétariat temporaire de la quatrième Conférence de l'espace pour les Amériques, pour la mise en œuvre du plan d'action adopté par cette conférence;

f) Coparrainage de la 21^e réunion plénière de la Société des spécialistes latino-américains en télédétection et en systèmes d'information spatiale et du dixième Colloque latino-américain sur la télédétection, qui se sont tenus à Cochabamba (Bolivie) du 11 au 15 novembre 2002.

iv) *Promotion du développement de la coopération dans le domaine des sciences et des techniques spatiales*

16. Le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique a noté que le Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales a coparrainé le Groupe sur les recherches spatiales dans les pays en développement, qui s'est réuni au cours de la trente-quatrième Assemblée scientifique du Comité de la recherche spatiale (COSPAR) pendant le Congrès spatial mondial de 2002, qui s'est tenu à Houston (Texas, États-Unis) du 10 au 19 octobre 2002.

17. Le Comité a également noté que le Programme, agissant en coopération avec l'ESA, soutiendrait en 2003 en Afrique un projet pilote concernant la mise en place d'un système d'information pour délimiter, observer et évaluer les aires d'inondation en Afrique ainsi que l'établissement d'un inventaire des eaux superficielles dans le bassin du Nakambé au Burkina Faso.

18. Le Comité a également noté que le Bureau des affaires spatiales avait contribué au premier Sommet de la politique spatiale, tenu au cours du Congrès spatial mondial qui avait permis aux responsables des affaires spatiales d'examiner l'exploration de l'espace, le commerce spatial et les applications des techniques spatiales. Ce sommet a marqué la poursuite de la coopération du Bureau avec l'Institut américain d'aéronautique et d'astronautique.

b) Service international d'information spatiale

19. Le Comité a noté avec satisfaction que la quatorzième livraison de la série intitulée *Seminars of the United Nations Programme on Space Applications*¹, qui contient une sélection de documents sur les activités du Programme, avait été publiée.

20. Le Comité a noté avec satisfaction que le Secrétariat avait continué de renforcer le Service international d'information spatiale et le site Internet du Bureau des affaires spatiales « www.oosa.unvienna.org », qui présente notamment un index régulièrement mis à jour des objets lancés dans l'espace, des informations sur l'état des traités des Nations Unies régissant les activités dans l'espace extra-atmosphérique, un calendrier des réunions et activités du Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales et des documents du Comité et de ses sous-comités dans les six langues officielles de l'Organisation des Nations

¹ Publication des Nations Unies, numéro de vente: E.03.1.9.

Unies. Le Comité a également noté avec satisfaction que le Secrétariat maintenait un site Internet sur la coordination des activités spatiales à l'échelle du système des Nations Unies « www.uncosa.unvienna.org ».

c) Coopération régionale et interrégionale

21. Le Comité a insisté sur l'importance de la coopération régionale et internationale, qui consistait par exemple à partager des charges utiles, à diffuser des informations sur les retombées des activités spatiales, à assurer la compatibilité des systèmes spatiaux et à donner accès à des moyens de lancement d'un coût raisonnable, pour que tous les pays puissent tirer profit des techniques spatiales.

22. Le Comité a noté avec satisfaction le succès de la quatrième Conférence de l'espace pour les Amériques, qui s'était tenue à Cartagena (Colombie) du 14 au 17 mai 2002. La Conférence avait débattu des mécanismes de coopération et de coordination entre les pays de la région dans diverses branches des sciences et techniques spatiales, eu égard notamment à leurs applications dans des domaines comme la gestion des catastrophes, le téléenseignement, la télémédecine, la santé publique et la protection de l'environnement, et dans des secteurs comme le droit spatial et les télécommunications. Le Comité a noté qu'en 2003, le Bureau des affaires spatiales et le Groupe d'appui international de la quatrième Conférence de l'espace pour les Amériques fourniraient des conseils techniques à la Colombie, qui assurerait le secrétariat temporaire de la quatrième Conférence, pour la mise en œuvre du Plan d'action adopté par la Conférence. Le Comité s'est félicité du protocole d'accord signé par le Bureau des affaires spatiales et le secrétariat temporaire de la Conférence dans lequel les parties avaient fait état de leur intention de coopérer pour encourager et exécuter des activités communes, en particulier par l'intermédiaire du Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales, et pour favoriser la coopération dans le cadre de projets exécutés sur le plan régional. Le Comité a également noté que les États membres de la région Amérique latine et Caraïbes souhaitaient que la Conférence de l'espace pour les Amériques soit institutionnalisée.

23. Le Comité a rappelé que, dans sa résolution 50/27 du 6 décembre 1995, l'Assemblée générale avait fait sienne la recommandation du Comité tendant à ce que les centres soient mis en place dans les meilleurs délais sur la base de l'affiliation à l'Organisation des Nations Unies, affiliation qui leur donnerait la notoriété indispensable et leur permettrait d'attirer des donateurs et d'établir des relations scientifiques avec des institutions nationales et internationales dans le domaine de l'espace. À ce propos, le Comité a noté avec satisfaction que le Centre régional de formation aux sciences et techniques spatiales pour l'Amérique latine et les Caraïbes avait signé un protocole d'accord avec le Bureau des affaires spatiales, par lequel le Centre est devenu affilié à l'Organisation des Nations Unies.

24. Le Comité a noté avec satisfaction que, depuis sa création en 1995, le Centre de formation aux sciences et techniques spatiales pour l'Asie et le Pacifique avait organisé 16 stages de formation postuniversitaire de neuf mois: sept sur la télédétection et les systèmes d'information géographique (SIG), trois sur les communications par satellite, trois sur la météorologie par satellite et le climat mondial et trois sur les sciences spatiales et atmosphériques. En 2002/03, le Centre organise les stages suivants: a) troisième stage de formation postuniversitaire de neuf mois à la météorologie par satellite et au climat mondial; b) troisième stage de

formation postuniversitaire de neuf mois sur les sciences spatiales et atmosphériques ; et c) septième stage de formation postuniversitaire de neuf mois sur la télédétection et les SIG. Au total, 480 étudiants de 28 pays ont profité des activités d'enseignement du centre. La huitième réunion du Conseil d'administration du Centre et la cinquième réunion de son Comité consultatif se sont tenues à Bangalore (Inde), respectivement le 26 et le 28 mai 2003. Le professeur Karl Harmsen (Pays-Bas) est devenu le nouveau directeur du Centre en avril 2002, à l'expiration du mandat de B. L. Deekshatulu, Directeur fondateur. Le Comité a noté avec satisfaction que le Kazakhstan avait ratifié l'Accord relatif au Centre de formation aux sciences et techniques spatiales pour l'Asie et le Pacifique, et que les 10 États signataires initiaux de l'Accord l'avaient donc maintenant ratifié. Conformément aux dispositions de cet Accord, le pays hôte devait bientôt annoncer son entrée en vigueur.

25. Le Comité a noté avec reconnaissance que le Gouvernement chinois avait établi un secrétariat pour la coopération spatiale multilatérale dans la région Asie et Pacifique. La création du Secrétariat jouerait un rôle positif en encourageant la coopération en matière de technologie spatiale dans la région.

26. Le Comité a noté avec satisfaction qu'un stage de neuf mois sur les communications par satellite avait débuté en novembre 2002 au Centre régional africain de formation aux sciences et techniques spatiales en langue anglaise. Le Comité a également noté que le Centre envisageait de tenir des stages de neuf mois sur la télédétection, les sciences spatiales fondamentales et la météorologie par satellite à partir de septembre 2003.

27. Le Comité a noté avec satisfaction qu'en 2002, le Centre régional africain des sciences et technologie de l'espace de langue française avait mené à bien un stage de neuf mois sur la météorologie par satellite et le climat mondial et avait démarré un stage de neuf mois sur les communications par satellite.

28. Le Comité a noté avec satisfaction que le premier stage de neuf mois sur la télédétection et les SIG avait commencé en 2003 dans les locaux du Centre régional de formation aux sciences et techniques spatiales pour l'Amérique latine et les Caraïbes situés au Brésil et au Mexique. Le Conseil d'administration a tenu sa deuxième réunion à Mexico le 29 avril 2002 et sa troisième réunion à Brasilia les 5 et 6 août 2002.

29. Le Comité a noté avec satisfaction que le Centre régional de formation aux sciences et techniques spatiales pour l'Amérique latine et les Caraïbes se préparait à lancer, sur son site mexicain, un premier stage sur la télédétection et les SIG fin 2003. Une réunion devait se tenir du 16 au 18 juillet 2003 à l'Institut national d'astrophysique optique et électronique de Tonantzintla (Puebla, Mexique) pour examiner les programmes de formation types des Nations Unies en matière de télédétection et de SIG et pour les adapter de manière à répondre aux besoins et aux aspirations de la région.

30. Le Comité a noté avec satisfaction que le Programme fournissait un appui technique au Gouvernement jordanien en vue de la mise en place d'un centre régional de formation aux sciences et techniques spatiales pour l'Asie occidentale.

d) Système international de satellites pour les recherches et le sauvetage

31. Le Comité a rappelé qu'à sa quarante-quatrième session, il avait convenu d'examiner chaque année un rapport sur les activités du Système international de satellites pour les recherches et le sauvetage (COSPAS-SARSAT) dans le cadre de son examen du Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales et que les États membres devraient faire rapport sur leurs activités concernant le COSPAS-SARSAT².

32. Un exposé sur l'état du COSPAS-SARSAT a été présenté par K. Vincent (États-Unis).

33. Le Comité a noté avec satisfaction que le COSPAS-SARSAT, projet de coopération entre le Canada, les États-Unis d'Amérique, la Fédération de Russie et la France lancé à la fin des années 1970, utilisait la technologie spatiale pour aider les aviateurs et les marins en détresse partout dans le monde. Depuis 1982, le COSPAS-SARSAT définissait les caractéristiques techniques des balises de détresse afin de garantir l'utilisation d'une norme mondiale commune. Il avait intégré dans son segment spatial des instruments en orbite géostationnaire afin que des alertes puissent être transmises de façon instantanée.

34. Le Comité a noté avec satisfaction que le COSPAS-SARSAT comprenait maintenant 34 États membres de presque tous les continents. Ces États avaient contribué au développement et à la mise en place d'un solide réseau de stations au sol et d'un système de diffusion des messages d'alerte. Le COSPAS-SARSAT avait participé au sauvetage de plus de 15 000 personnes depuis 1982. Le Comité a noté que COSPAS-SARSAT était un projet de coopération très important, tant d'un point de vue politique que pratique.

2. Questions relatives à la télédétection de la Terre par satellite, y compris ses applications dans les pays en développement et pour la surveillance de l'environnement terrestre

35. Le Comité a noté que, conformément à la résolution 57/116 de l'Assemblée générale, le Sous-Comité scientifique et technique avait continué d'examiner les questions relatives à la télédétection de la Terre par satellite. Il a pris note des débats du Sous-Comité sur ce point de l'ordre du jour, dont il est rendu compte dans le rapport de ce dernier (A/AC.105/804, par. 68 à 77).

36. Le Comité a souligné l'importance des techniques de télédétection pour le développement durable. À cet égard, il a aussi insisté sur le fait qu'il était important d'assurer un accès non discriminatoire, pour un coût et dans des délais raisonnables, aux données de télédétection les plus récentes et aux informations qui en découlent.

37. Le Comité a souligné en outre qu'il importait de renforcer les capacités d'adoption et d'utilisation des techniques de télédétection, en particulier pour répondre aux besoins des pays en développement.

3. Utilisation des sources d'énergie nucléaires dans l'espace

² Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquante-sixième session, supplément n° 20 et rectificatif (A/56/20 et Corr.1), par. 220.

38. Le Comité a noté que conformément à la résolution 57/116 de l'Assemblée générale, le Sous-Comité scientifique et technique avait poursuivi son examen du point de l'ordre du jour relatif à l'utilisation des sources d'énergie nucléaires dans l'espace.

39. Le Comité a noté avec satisfaction que le Sous-Comité, conformément au plan de travail quadriennal adopté à sa trente-cinquième session (A/AC.105/697 et Corr.1, annexe III, appendice), avait examiné la question de savoir s'il était nécessaire de prendre de nouvelles mesures au vu des informations figurant dans le rapport intitulé "Examen de documents internationaux et de procédures nationales pouvant présenter un intérêt pour les utilisations pacifiques des sources d'énergie nucléaires dans l'espace" (A/AC.105/781). Ce rapport avait été finalisé par le Groupe de travail sur l'utilisation de sources d'énergie nucléaires dans l'espace au cours de la trente-neuvième session du Sous-Comité en 2002.

40. Le Comité a noté avec satisfaction que le Sous-Comité avait réuni de nouveau son Groupe de travail sur l'utilisation des sources d'énergie nucléaires dans l'espace et que ce dernier avait en outre accompli des progrès au cours des débats intersessions informels tenus à Vienne le 10 juin 2003.

41. Le Comité a également noté avec satisfaction que le Sous-Comité avait adopté un nouveau plan de travail pluriannuel sur l'utilisation des sources d'énergie nucléaires dans l'espace, pour la période 2003-2006. Ce nouveau plan de travail en vue de l'élaboration d'un cadre international d'objectifs et de recommandations d'ordre technique aux fins de la sûreté des applications des sources d'énergie nucléaires dans l'espace figurait dans le rapport du Sous-Comité sur les travaux de sa quarantième session (A/AC.105/804, annexe III).

42. Le Comité est convenu que même si l'ouverture de discussions en vue d'une révision des Principes relatifs à l'utilisation des sources d'énergie nucléaires dans l'espace (résolution 47/68 de l'Assemblée générale) ne se justifiait pas à l'heure actuelle, il importait que les États utilisant des sources d'énergie nucléaires dans l'espace s'y conforment entièrement.

43. Le Comité est également convenu qu'il faudrait que le Sous-Comité et son groupe de travail continuent de recevoir le plus d'informations possible sur les questions ayant une incidence sur l'utilisation des sources d'énergie nucléaires dans l'espace ainsi que toute contribution tendant à étendre la portée et l'application des Principes.

44. On a émis l'opinion que les sources d'énergie nucléaires ne devraient être utilisées que lors de missions dans l'espace lointain ou dans des cas semblables, lorsqu'il n'y avait pas d'autre solution.

4. Moyens et mécanismes de renforcement de la coopération interinstitutions et d'intensification de l'utilisation des applications des techniques spatiales et des services spatiaux au sein des organismes des Nations Unies et entre eux

45. Le Comité a noté que, conformément à la résolution 57/116 de l'Assemblée générale, le Sous-Comité scientifique et technique avait poursuivi l'examen de ce point. Il a noté que conformément au plan de travail triennal que le Sous-Comité avait adopté à sa trente-septième session (A/AC.105/736, annexe II, par. 40), celui-ci avait élaboré des propositions et des plans d'action précis et concrets visant à

resserrer la coopération interinstitutions au sein du système des Nations Unies dans le domaine de l'exploitation de l'espace et à intensifier le recours aux techniques et services spatiaux au sein du système en général et de certains organismes en particulier. Le Comité a pris note des débats du Sous-Comité sur ce sujet, dont il est rendu compte dans le rapport de ce dernier (A/AC.105/804, par. 88 à 96).

46. Le Comité a noté avec satisfaction que le Sous-Comité scientifique et technique avait approuvé diverses mesures visant à renforcer la coopération interinstitutions en matière d'utilisation de l'espace au sein du système des Nations Unies qui avaient été proposées sur la base des recommandations de la Réunion interorganisations sur les activités spatiales, à savoir, organiser, afin de promouvoir l'échange d'informations entre les États membres du Comité et les membres de la Réunion interorganisations, une séance informelle ouverte d'une demi-journée à laquelle les États membres du Comité seraient invités; inviter les organismes des Nations Unies à présenter des rapports annuels sur des sujets spécifiques; et inviter les États membres du Comité à établir une liste d'initiatives et de programmes concernant l'espace qu'ils exécuteraient pour donner suite aux recommandations du Plan de mise en œuvre des résultats du Sommet mondial pour le développement durable. Le Comité a fait siennes ces propositions, qui figurent dans le rapport du Sous-Comité (A/AC.105/804, par. 93 à 95).

47. Le Comité a également noté avec satisfaction que la vingt-troisième session de la Réunion interorganisations sur les activités spatiales s'était tenue à Vienne du 22 au 24 janvier 2003, et qu'il était saisi du rapport de la Réunion sur les travaux de cette session (A/AC.105/791 et Corr.1) ainsi que du rapport du Secrétaire général intitulé "Coordination des activités des organismes des Nations Unies concernant l'espace: programme de travail pour 2003 et 2004 et les années suivantes" (A/AC.105/792).

48. Le Comité a noté que la vingt-quatrième session de la Réunion interorganisations serait accueillie par l'Organisation météorologique mondiale (OMM) à Genève au début de 2004, avant la quarante et unième session du Sous-Comité.

49. Le Comité est convenu que la Réunion interorganisations devrait continuer à faire rapport au Comité et au Sous-Comité scientifique et technique sur les travaux de sa session annuelle.

5. Exploitation d'un système spatial mondial intégré de gestion des catastrophes naturelles

50. Le Comité a noté que, conformément à la résolution 57/116 de l'Assemblée générale, le Sous-Comité scientifique et technique avait poursuivi l'examen du point de l'ordre du jour relatif à l'exploitation d'un système spatial mondial intégré de gestion des catastrophes naturelles. Il a noté que, conformément au plan de travail triennal adopté par le Sous-Comité à sa trente-septième session (A/AC.105/736, annexe II, par. 41), celui-ci avait passé en revue les structures mondiales opérationnelles qui permettraient d'assurer la gestion des catastrophes naturelles, en utilisant au maximum les systèmes spatiaux existants et prévus. Le Comité a pris note des débats du Sous-Comité sur ce sujet, dont il est rendu compte dans le rapport de celui-ci (A/AC.105/804, par. 97 à 115).

51. Le Comité a souligné l'importance d'un accès opérationnel aux bases de données satellitaires mondiales afin de prévenir les catastrophes naturelles, notamment dans les pays en développement, ainsi que la nécessité de détecter et de combler les lacunes de la couverture des satellites de télédétection, de sorte que des informations fiables puissent être fournies à toutes les zones frappées par une catastrophe.

52. Le Comité a noté que la Charte relative à une coopération visant l'utilisation coordonnée des moyens spatiaux en cas de situations de catastrophe naturelle ou technologique avait été activée 15 fois depuis l'année précédente, la dernière fois dans le contexte des tremblements de terre qui avaient frappé l'Algérie le 21 mai 2003.

53. Le Comité a prié le Bureau des affaires spatiales d'organiser un atelier d'une durée d'une journée à l'intention de l'industrie spatiale pendant sa quarante-septième session, en 2004, et a invité tous les principaux exploitants de satellites de télécommunications à y participer, à présenter les capacités de leurs systèmes et à donner leur avis sur la façon dont les communications spatiales pourraient être utilisées lors de catastrophes naturelles.

6. Débris spatiaux

54. Le Comité a noté que, conformément à la résolution 57/116 de l'Assemblée générale, le Sous-Comité scientifique et technique avait poursuivi son examen de la question des débris spatiaux selon le plan de travail qu'il avait adopté à sa trente-huitième session (A/AC.105/761, par.130). Il a pris note des débats du Sous-Comité sur ce point, dont il était rendu compte dans le rapport de celui-ci (A/AC.105/804, par. 116 à135).

55. Une présentation a été faite au Comité, par C. Portelli (Italie), sur l'expérience relative aux débris spatiaux au moyen de BeppoSAX.

56. Le Comité est convenu avec le Sous-Comité scientifique et technique qu'il importait d'examiner la question des débris spatiaux, que la coopération internationale était nécessaire afin de développer des stratégies appropriées et d'un coût abordable pour réduire au minimum l'impact potentiel des débris spatiaux sur les futures missions spatiales et que les États Membres devraient accorder davantage d'attention au problème des collisions entre des objets spatiaux, notamment ceux ayant des sources d'énergie nucléaires à leur bord, et des débris spatiaux, ainsi qu'à d'autres aspects de la question des débris spatiaux (A/AC.105/804, par. 125), conformément à la résolution 57/116 de l'Assemblée générale.

57. Le Comité a noté avec satisfaction que le Comité de coordination interinstitutions sur les débris spatiaux avait présenté ses propositions de directives relatives à la réduction des débris (A/AC.105/C.1/L.260), établies sur la base d'un consensus entre ses membres, à la quarantième session du Sous-Comité conformément au plan de travail de ce dernier sur les débris spatiaux. Suivant ce même plan de travail, le Sous-Comité avait entamé l'examen de ces propositions et débattu des moyens d'avaliser l'application de ces directives.

58. Le Comité a prié tous ses États membres d'examiner les propositions du Comité de coordination interinstitutions et de faire parvenir leurs observations au

Bureau des affaires spatiales avant la tenue de la quarante et unième session du Sous-Comité, en 2004.

59. Le Comité a décidé que le Sous-Comité devrait, à sa quarante et unième session, créer un groupe de travail qui serait chargé d'examiner les observations des États membres concernant les propositions du Comité de coordination interinstitutions et de déterminer comment poursuivre les travaux sur cette question, en étudiant notamment la possibilité de continuer à discuter des moyens d'avaliser l'application des directives (A/AC.105/C.1/L.260, annexe).

60. Une délégation a exprimé l'opinion que la réduction des débris spatiaux était également rendue difficile par le fait que l'on ne disposait pas d'informations officielles indiquant quels étaient les satellites en activité et quels étaient ceux qui avaient déjà atteint la fin de leur vie utile. Elle a estimé que seuls les États de lancement pouvaient déclarer un objet spatial donné comme étant officiellement inactif, et qu'il conviendrait d'encourager ces États à notifier les changements concernant l'état de fonctionnement de leurs objets spatiaux conformément aux dispositions de la Convention sur l'immatriculation des objets lancés dans l'espace extra-atmosphérique (résolution 3235 (XXIX) de l'Assemblée générale, annexe).

61. Certaines délégations ont fait observer que l'on avait déjà annoncé des changements concernant l'état de fonctionnement d'objets spatiaux, notamment s'agissant de la désintégration de la station Mir et du satellite scientifique BeppoSAX. Cet exemple devrait être suivi par d'autres États de lancement.

62. Selon un avis, la rentrée de BeppoSAX dans l'atmosphère avait montré qu'il fallait davantage sensibiliser la communauté internationale aux dangers que posent les débris spatiaux et que le Comité et le Sous-Comité scientifique et technique, grâce à leurs travaux, pouvaient apporter une précieuse contribution à cet égard.

63. On a estimé qu'il faudrait établir une base de données internationale recensant tous les responsables nationaux chargés d'échanger des informations avec les propriétaires de satellites sur le point de faire leur rentrée dans l'atmosphère, afin de mieux appréhender les risques réellement encourus, et de préparer les contre-mesures possibles sur le territoire de leur pays. Cette base de données devrait être actualisée en permanence et accessible sur le site Web du Bureau des affaires spatiales.

7. Orbite des satellites géostationnaires: nature physique et caractéristiques techniques, utilisation et applications, notamment dans le domaine des communications spatiales, et autres questions relatives aux développements des communications spatiales, compte tenu en particulier des besoins et des intérêts des pays en développement

64. Le Comité a noté que, conformément à la résolution 57/116 de l'Assemblée générale, le Sous-Comité avait poursuivi l'examen de cette question en tant que thème de discussion distinct. Il a pris note des débats du Sous-Comité sur ce point, dont il était rendu compte dans le rapport de ce dernier (A/AC.105/804, par. 136 à 144).

8. Mobilisation de ressources financières pour développer des capacités en matière d'application des sciences et des techniques spatiales

65. Le Comité a noté que, conformément à la résolution 57/116 de l'Assemblée générale, le Sous-Comité avait examiné, comme thème de discussion distinct, la question de la mobilisation de ressources financières pour développer les capacités en matière d'application des sciences et des techniques spatiales. Il a pris note des débats du Sous-Comité sur ce point, dont il était rendu compte dans le rapport de celui-ci (A/AC.105/804, par. 145 à 151).

9. Utilisation des techniques spatiales à des fins médicales et sanitaires

66. Le Comité a noté que, conformément à la résolution 57/116 de l'Assemblée générale, le Sous-Comité avait examiné, comme thème de discussion distinct, la question de l'utilisation des techniques spatiales à des fins médicales et sanitaires. Il a pris note des débats du Sous-Comité sur ce point, dont il était rendu compte dans le rapport de celui-ci (A/AC.105/804, par. 152 à 161).

67. O. Koudelka (Autriche) a fait une démonstration en direct de télémédecine par satellite. Le Comité a remercié Joanneum Research de Graz (Autriche) ainsi que le Bureau des affaires spatiales d'avoir organisé cette démonstration réussie.

10. Projet d'ordre du jour provisoire de la quarante et unième session du Sous-Comité scientifique et technique

68. Le Comité a noté que, conformément à la résolution 57/116 de l'Assemblée générale, le Sous-Comité scientifique et technique avait examiné des propositions relatives à un projet d'ordre du jour provisoire de sa quarante et unième session. Le Sous-Comité avait fait siennes les recommandations de son groupe de travail plénier concernant l'ordre du jour provisoire de cette session (A/AC.105/804, par. 162 et 163 et annexe II).

69. Le Comité a noté qu'à la quarantième session du Sous-Comité (A/AC.105/804, annexe II, par. 24), le Groupe de travail plénier avait rappelé qu'il était convenu, à sa trente-neuvième session, qu'en raison du temps limité imparti au Sous-Comité pour ses quarantième et quarante et unième sessions, en 2003 et 2004, compte tenu de l'examen par le Sous-Comité des rapports des équipes chargées de l'application des recommandations d'UNISPACE III, la tenue du colloque du Comité de la recherche spatiale (COSPAR) et de la FIA et celle du colloque avec l'industrie alterneraient chaque année. En 2004 se tiendrait le colloque avec l'industrie, la tenue du colloque du COSPAR et de la FIA étant suspendue.

70. Le Comité a fait sienne la recommandation selon laquelle le colloque avec l'industrie, devant se tenir lors de la première semaine de la quarante et unième session du Sous-Comité, en 2004, devrait porter sur les applications des petits satellites à l'agriculture, la santé et la sécurité humaine (A/AC.105/804, annexe II, par. 25).

71. Le Comité a souscrit à la recommandation selon laquelle le Sous-Comité devrait examiner au titre de son ordre du jour un point portant sur la télémédecine spatiale, selon le plan de travail ci-après, à compter de 2004³:

³ Voir document A/AC.105/804, annexe II, par. 23.

2004

Exposés, présentés par les États membres, sur l'état des applications de la télémédecine en général et de la télémédecine spatiale en particulier dans leur pays

Exposés, présentés par des entreprises privées et des instituts de recherche, sur les systèmes de télémédecine disponibles sur le marché et la possibilité d'y intégrer les systèmes spatiaux

2005

Exposés sur les innovations en matière de matériel électronique de biomédecine et leur compatibilité avec les systèmes de télémédecine spatiale

Exposés, présentés par des organisations spécialisées, telle l'Organisation mondiale de la santé, sur les systèmes de télémédecine spatiale

Débat sur les limites des systèmes de télémédecine spatiale, s'agissant de leurs paramètres techniques et de leur acceptation par les usagers

Débat sur les moyens de renforcer les capacités des pays en développement en matière d'utilisation des systèmes de télémédecine spatiale, notamment pour ce qui est de l'accès au segment spatial et de la formation

2006

Exposés sur des projets bilatéraux ou multilatéraux éventuels visant à développer encore les applications de la télémédecine spatiale grâce à la coopération internationale

72. Certaines délégations ont estimé que les exposés spéciaux sur une large gamme de sujets qui étaient présentés devant le Sous-Comité scientifique et technique, y compris par des représentants d'organismes non gouvernementaux, étaient importants, car ils rehaussaient la teneur technique des délibérations et apportaient des informations sur les aspects nouveaux des activités spatiales.

73. Le Comité a recommandé le projet d'ordre du jour provisoire ci-après pour la quarantième et unième session du Sous-Comité scientifique et technique:

1. Débat général et présentation des rapports sur les activités nationales.
2. Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales.
3. Application des recommandations de la troisième Conférence des Nations Unies sur l'exploration et les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique (UNISPACE III).
4. Questions relatives à la télédétection de la Terre par satellite, y compris ses applications dans les pays en développement et pour la surveillance de l'environnement terrestre.
5. Points de l'ordre du jour à examiner au titre des plans de travail:
 - a) Débris spatiaux;

(Troisième année du plan de travail: le Comité de coordination interinstitutions sur les débris spatiaux continue, si nécessaire, de présenter au Sous-Comité ses propositions concernant la réduction des

débris spatiaux, établies sur la base d'un consensus entre ses membres; les États membres continuent d'examiner ces propositions.)⁴

- b) Utilisation de sources d'énergie nucléaires dans l'espace;

(Les travaux pour l'année 2004 sont indiqués dans le plan de travail pluriannuel figurant à l'annexe III du document A/AC.105/804.)

- c) Télémédecine spatiale.

(Exposés, présentés par les États membres, sur l'état des applications de la télémédecine en général et de la télémédecine spatiale en particulier dans leur pays; exposés, présentés par des entreprises privées et des instituts de recherche, sur les systèmes de télémédecine disponibles sur le marché et la possibilité d'y intégrer des systèmes spatiaux).

- 6. Points/thèmes de discussion à part entière:

- a) Orbite des satellites géostationnaires: nature physique et caractéristiques techniques, utilisation et applications, notamment dans le domaine des communications spatiales, et autres questions relatives au développement des communications spatiales, compte tenu, en particulier, des besoins et des intérêts des pays en développement;

- b) Exploitation d'un système spatial mondial intégré de gestion des catastrophes naturelles;

- c) Physique des interactions Soleil-Terre.

7. Projet d'ordre du jour provisoire de la quarante-deuxième session du Sous-Comité scientifique et technique, notamment recensement des questions à examiner en tant que points/thèmes de discussion à part entière ou au titre de plans de travail pluriannuels.

8. Rapport au Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique.

⁴ A/AC.105/761, par. 130.